

Communauté de communes

Pays de l'Ourcq - 77



Statuts en date du 06/03/2013

Mise à jour : Mars 2015
www.iau-idf.fr

Le groupement

Dès 1973, 18 des 22 communes du canton de Lizy-sur-Ourcq se regroupent afin de créer le District du Pays de l'Ourcq, avec l'objectif d'assurer l'assainissement, la distribution d'eau potable, le service incendie et la collecte des ordures ménagères des communes concernées. Ce territoire, traversé par le canal de l'Ourcq, se situe au nord-est de Meaux, en limite du département de l'Aisne, en Seine-et-Marne. Il est desservi par le transilien (3 gares) et longé au sud par l'A4.

En 1988, le district adopte le régime de la fiscalité propre. En 1995, 3 nouvelles communes adhèrent au district. Suite à l'adhésion de la commune d'Armentières-en-Brie au 1er janvier 2005, la communauté de communes regroupe les 22 communes du canton de Lizy-sur-Ourcq. La population intercommunale atteint 17 718 habitants (population municipale au recensement de 2012). La commune la plus peuplée est Lizy-sur-Ourcq (3 617 habitants, soit 20 % du total intercommunal).

En 1995 des compétences sont ajoutées aux attributions initiales du district dans différents domaines : urbanisme, logement, économie, transport, culture, actions sociales... Au lendemain du vote de la loi du 12 juillet 1999, le district opère sa transformation en communauté de communes.

En 2003, la communauté procède à une refonte de ses statuts. Elle élargit certaines compétences comme l'environnement, qui recouvre les déchets, l'eau potable, l'assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales et de ruissellement et la protection des milieux aquatiques. Elle précise également ses domaines de compétences obligatoires (développement économique et aménagement de l'espace), optionnelles (environnement, logement, voirie) et facultatifs : transports collectifs, culture, construction et exploitation des équipements collectifs, politique sociale, sport, tourisme, communication à haut débit et gens du voyage.

En 2006 quelques précisions relatives aux compétences sont apportées (transport, culture, sport) et la compétence tourisme est étendue.

En 2013 quelques précisions relatives à la compétence optionnelle (politique sociale) sont apportées.

Sommaire

Le groupement	1
Composition	2
Représentation des communes	2
Compétences et réalisations	2
Atlas	7
Population	7
Taux de logements sociaux	7
Zones d'activités économiques	8
Potentiel financier	8
Revenu des ménages	9
Politique de la ville	9

Fiche d'identité

District créé le 12/12/1973,
transformé en communauté de
communes le 30/12/1999

**Nombre de communes adhérentes
au 01/01/2015 : 22**

Nombre d'habitants (2012) : 17 718

**Régime fiscal (2013) : fiscalité
additionnelle**

**Président : Monsieur Pierre
Eelbode, maire de Cocherel**

**Contact : Monsieur Jean-Christophe
Piéquet, secrétaire général**

2, rue Louis Delahaye

Bruit de Lizy

77440 Ocquerre

Tél. : 01 60 61 55 00

Fax. : 01 60 61 55 08

Mél : pays.ourcq@wanadoo.fr

Web : www.cc-pays-ourcq.fr

Commune siège : Ocquerre

Composition communale

Armentières-en-Brie, Cocherel, Congis-sur-Thérouanne, Coulombs-en-Valois, Crouy-sur-Ourcq, Dhuisy, Douy-la-Ramée, Etrépilly, Germigny-sous-Coulombs, Isles-les-Meldeuses, Jaignes, Le Plessis-Placy, Lizy-sur-Ourcq, Marcilly, Mary-sur-Marne, May-en-Multien, Ocquerre, Puisieux, Tancrou, Trocy-en-Multien, Vendrest, Vincy-Manoeuvre

Représentation des communes

Nombre total de délégués : 46

Nombre de délégués par commune : 7 délégués (Lizy-sur-Ourcq), 4 délégués (Congis-sur-Thérouanne, Crouy-sur-Ourcq), 3 délégués (Armentières-en-Brie, Mary-sur-Marne), 2 délégués (Cocherel, Coulombs-en-Valois, Etrépilly, Isles-les-Meldeuses, Marcilly, May-en-Multien, Ocquerre, Vendrest), 1 délégués (Dhuisy, Douy-la-Ramée, Germigny-sous-Coulombs, Jaignes, Le Plessis-Placy, Puisieux, Tancrou, Trocy-en-Multien, Vincy-Manoeuvre),
Soit en moyenne : 1 délégué / 385 habitants

Compétences et réalisations

Les compétences de la communauté de communes [] (statuts du 06/03/2013) sont classées ci-dessous, selon leur caractère obligatoire, optionnel ou facultatif.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- ❑ Schéma de cohérence territoriale et schémas de secteur : élaboration, modification et révision
- ❑ Pour les Zones d'Activités économiques communautaires : demande de création de zones d'aménagement différé (ZAD) ; exercice de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique, du droit de préemption urbain (PDU) et du droit de préemption attaché aux ZAD, création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) et de lotissements
- ❑ Etude et création de ZAC concernant au moins deux communes
- ❑ Infrastructures et superstructures : études relatives à l'impact des projets lourds d'infrastructures et de superstructure, notamment dans les domaines ferroviaire, énergétique, routier et de communication

Actions de développement économique

- ❑ Etudes : études générales ou thématiques relatives au développement économique du territoire
- ❑ Actions d'animation, de prospection et de promotion économiques intéressant l'ensemble du territoire
- ❑ Réalisation en gestion locative d'immeubles bâtis destinés à l'activité des acteurs privés ou publics à l'exception des commerces de proximité
- ❑ Aides directes ou indirectes aux entreprises, à l'exception des commerces de proximité et des marchés
- ❑ Zones d'activités économiques
- ❑ Emploi : actions d'insertion par l'économique, et accompagnement, suivi et orientation des demandeurs d'emploi locaux

Intérêt communautaire**ZAE**

Gestion, entretien et requalification des zones d'activité communautaires existantes Création, gestion et entretien des zones d'activité futures d'une surface supérieure à trois hectares d'un seul tenant

Compétences optionnelles

▣ Protection et mise en valeur de l'environnement

- ▣ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ▣ Eau Potable
- ▣ Protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques : animation et concertation de l'ensemble des acteurs concernés
- ▣ Assainissement collectif
- ▣ Assainissement non collectif
- ▣ Eaux pluviales et de ruissellement

Intérêt communautaire**Protection et mise en valeur de l'environnement**

 Eaux pluviales et de ruissellement :

- coordination de l'ensemble des acteurs concernés ;
- en zone urbanisée, transport et traitement limités exclusivement aux ouvrages et aux réseaux d'eaux pluviales jusqu'au branchement en limite du domaine privé, y compris communal, hors opération modifiant ladite limite.

- ▣ Etude de faisabilité de Zones de Développement Eolien ou solaire ou autre énergie renouvelable

▣ Politique du logement et du cadre de vie

- ▣ Amélioration de l'habitat : aide à la réhabilitation des logements
- ▣ Elaboration et mise en oeuvre d'un PLH

▣ Création, aménagement et entretien de la voirie

- ▣ Création, aménagement et entretien des voiries nécessaires à la desserte primaire et secondaire des opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage communautaire

▣ Politique sociale

▣ Petite enfance et famille

Animation et gestion des modes de garde collectifs, des relais d'assistantes maternelles et de leurs ateliers d'éveil, des accueils de loisirs maternels et primaires hors fonctionnement périscolaire, des ateliers d'éveil itinérants sur les communes, des ateliers prêt de jeux et livres, du point information famille. Coordination des acteurs locaux de la petite enfance. Coordination et animation d'actions thématiques d'information et d'échange

▣ Enfance-jeunesse

Animation et gestion des points d'accueil jeunes, de l'animation itinérante sur les 22 communes, des séjours de vacances à destination des enfants de 4 à 17 ans, du point information jeunesse, du soutien aux projets autonomes des jeunes. Acquisition de fournitures et matériels dans le cadre du soutien au réseau d'aide spécialisée des enfants en difficultés, intervenant au sein des écoles du territoire, ou tout autre dispositif pouvant s'y substituer

▣ Sécurité et prévention de la délinquance

Coordination et animation des opérations Ville Vie Vacances. Coordination et animation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

▣ Personnes âgées et personnes handicapées

Etudes et actions favorisant la vie sociale, le bien être et le maintien à domicile. Participation aux actions mises en oeuvre par le conseil général. Animation d'un groupe de coordination gérontologique

▣ **Vie associative**

Animation et gestion d'actions de promotion du tissu associatif. Soutien des projets portés par les acteurs locaux dans les domaines du soutien scolaire, de l'aide aux personnes en difficultés, de la prévention sanitaire, sur des actions irriguant le territoire

▣ **Insertion sociale et professionnelle et accès aux droits**

Animation et gestion de la structure communautaire ACCES. Mise en place d'un partenariat avec le conseil général et les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle favorisant l'insertion en direction des bénéficiaires des minima sociaux. Création et gestion de deux logements d'urgence

Compétences facultatives

▣ **Construction et exploitation des équipements culturels, sportifs, sociaux, sociaux-éducatifs, santé ou développement économique**

▣ **Elaboration d'un schéma cohérent de développement**

Intérêt communautaire

Construction et exploitation des équipements culturels, sportifs, sociaux, sociaux-éducatifs, santé ou développement économique

La communauté est compétente pour les équipements communautaires existants (Maison des Enfants, piscine et gymnase R Bricogne, hôtel d'entreprises et stade d'athlétisme) et pour tout équipement futur répondant à au moins trois des cinq critères suivants : origine géographique des utilisateurs, essentiellement domiciliés sur l'ensemble du territoire des communes membres ; équipement permettant une ou plusieurs activités n'existant pas ou non structurées à l'échelle communautaire ; premier équipement de ce type sur le territoire ; équipement permettant de réaliser des économies d'échelle en investissement ou en exploitation ; équipement concourant au rééquilibrage en termes d'aménagement du territoire.

▣ **Transport**

▣ **Coordination des différents modes de transport collectif sur le territoire**

▣ **Transports collectifs routiers : création et gestion des lignes régulières et des circuits scolaires**

▣ **Arrêts de car : aménagement et mise aux normes de sécurité, d'accessibilité et de confort**

▣

▣ **Culture**

▣ **Organisation d'une saison culturelle sur au moins 3 sites communaux distincts**

▣ **Mise en place d'actions culturelles**

Liées à la programmation saisonnière : ateliers de pratiques artistiques, rencontres avec des artistes, et interventions auprès des différents publics, le cas échéant en partenariat avec les institutions ad hoc

▣ **Mise en place de résidences d'artistes sur le territoire**

Dans le cadre de convention avec les partenaires institutionnels afin de permettre l'accueil de la création contemporaine, toutes disciplines confondues

▣ **Soutien aux acteurs/projets culturels locaux**

Intérêt communautaire

Culture

Etude et mise en oeuvre d'une politique de développement culturel autour de trois axes :

- défendre et soutenir les projets culturels et artistiques valorisant la découverte (d'un répertoire, d'une discipline ou d'une forme) et l'enrichissement culturel ;
- irriguer l'ensemble du territoire ;
- favoriser l'égal accès à la culture.

▣ Aménagement numérique

- ▣ Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes

▣ Sport

- ▣ Animation d'EPS en milieu scolaire primaire en partenariat avec l'éducation nationale
- ▣ Apprentissage de la natation en milieu scolaire et en 6ème en partenariat avec l'éducation nationale
- ▣ Organisation et soutien des pratiques et apprentissages d'activités sportives au sein des équipements communautaires
- ▣ Soutien des projets portés par les acteurs locaux
Dans la pratique des sports on représentés, uniques, et/ou innovants à l'échelle du territoire, ainsi que du sport de haut niveau

Intérêt communautaire

Sport

Etude et mise en oeuvre d'une politique sportive autour de 4 axes :

- favoriser la pratique sportive comme vecteur de solidarité, de cohésion sociale et de prévention de la santé y compris en milieu scolaire, sur l'ensemble du territoire ;
- développer de nouvelles pratiques sportives ;
- favoriser l'égal accès au sport à tous ;
- valoriser la représentation du territoire par le sport.

▣ Santé

- ▣ Création et accompagnement d'un pôle de santé

▣ Tourisme

- ▣ Mise en place d'actions d'animation à l'échelle du territoire
- ▣ Coordination des interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local
- ▣ Mise en place de projets structurants
Création et/ou aménagement de sentiers de randonnée valorisant les sites naturels, historiques ou patrimoniaux.
Création d'une signalisation d'intérêt local, en privilégiant les circulations douces
- ▣ Soutien aux acteurs/projets touristiques locaux respectant les axes touristiques communautaires

Intérêt communautaire

Tourisme

Etude et mise en oeuvre d'une politique de développement touristique autour de 4 axes :

- promouvoir l'hébergement, et plus spécialement l'hébergement de groupes ;
- capitaliser sur les atouts naturels, patrimoniaux et historiques ;
- favoriser l'attractivité du territoire ;
- soutenir le développement touristique du territoire.

▣ Gens du voyage

- ▣ Acquisitions foncières, création et gestion d'une aire d'accueil

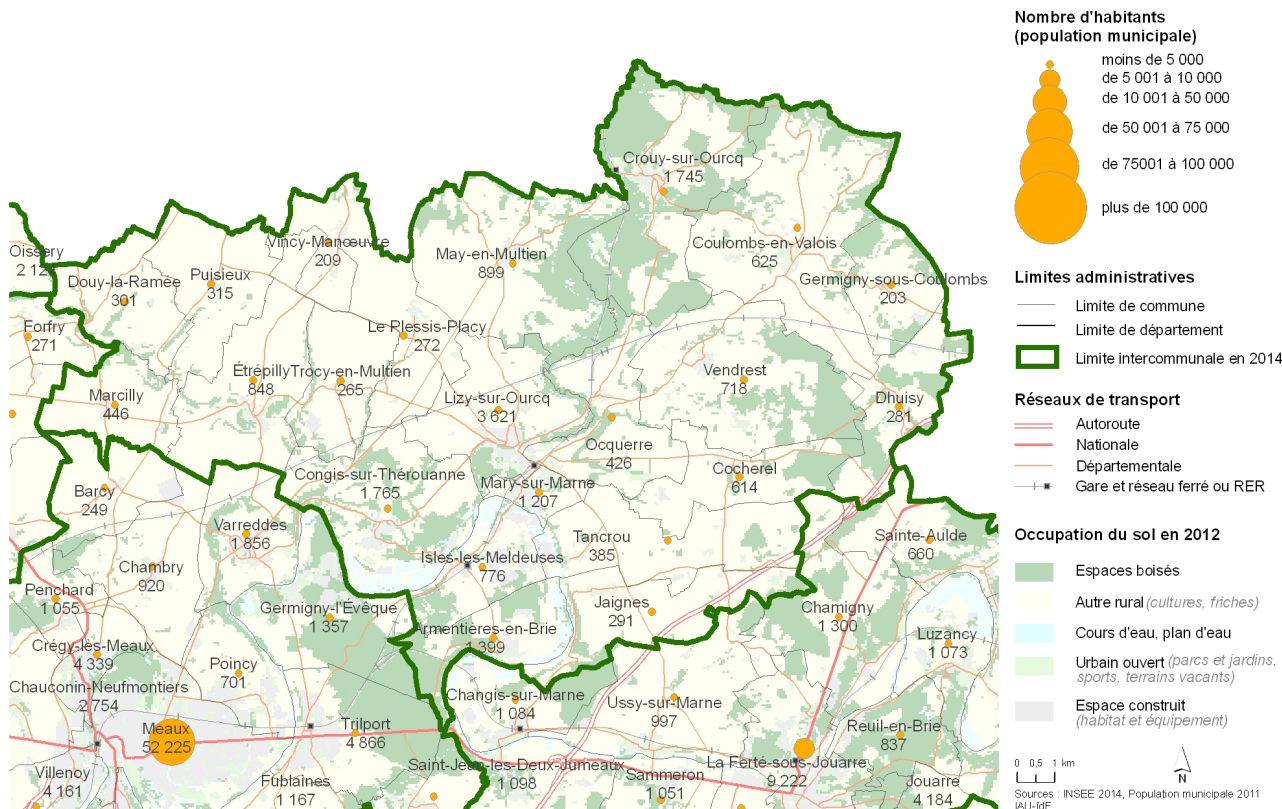
▣ Autres

- ▣ **Service d'incendie et de secours**
- ▣ **Action décentralisée : sauf jumelage communal**
- ▣
- ▣ **Voirie : élaboration d'un schéma de traitement hivernal**

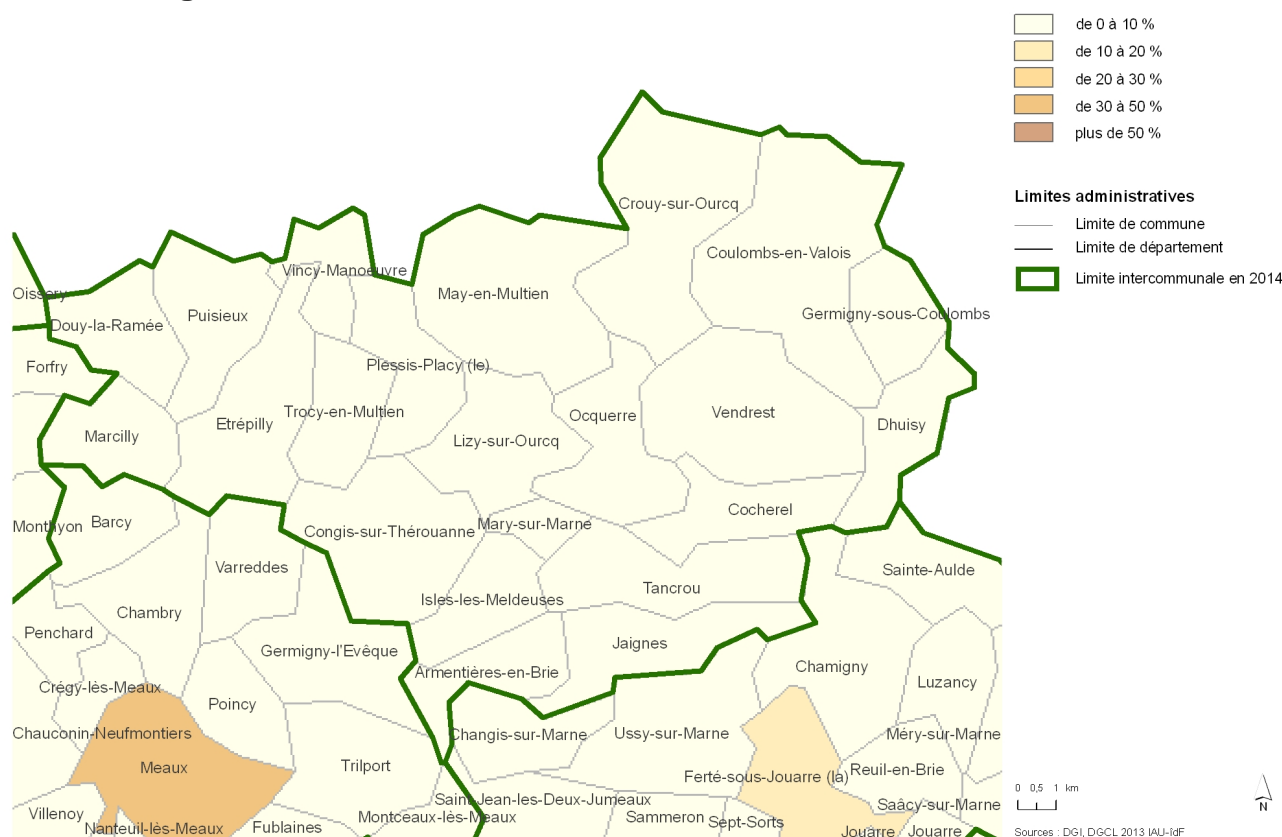
Atlas cartographique

Les cartes ci-dessous présentent le périmètre de la communauté au 01/01/2015.

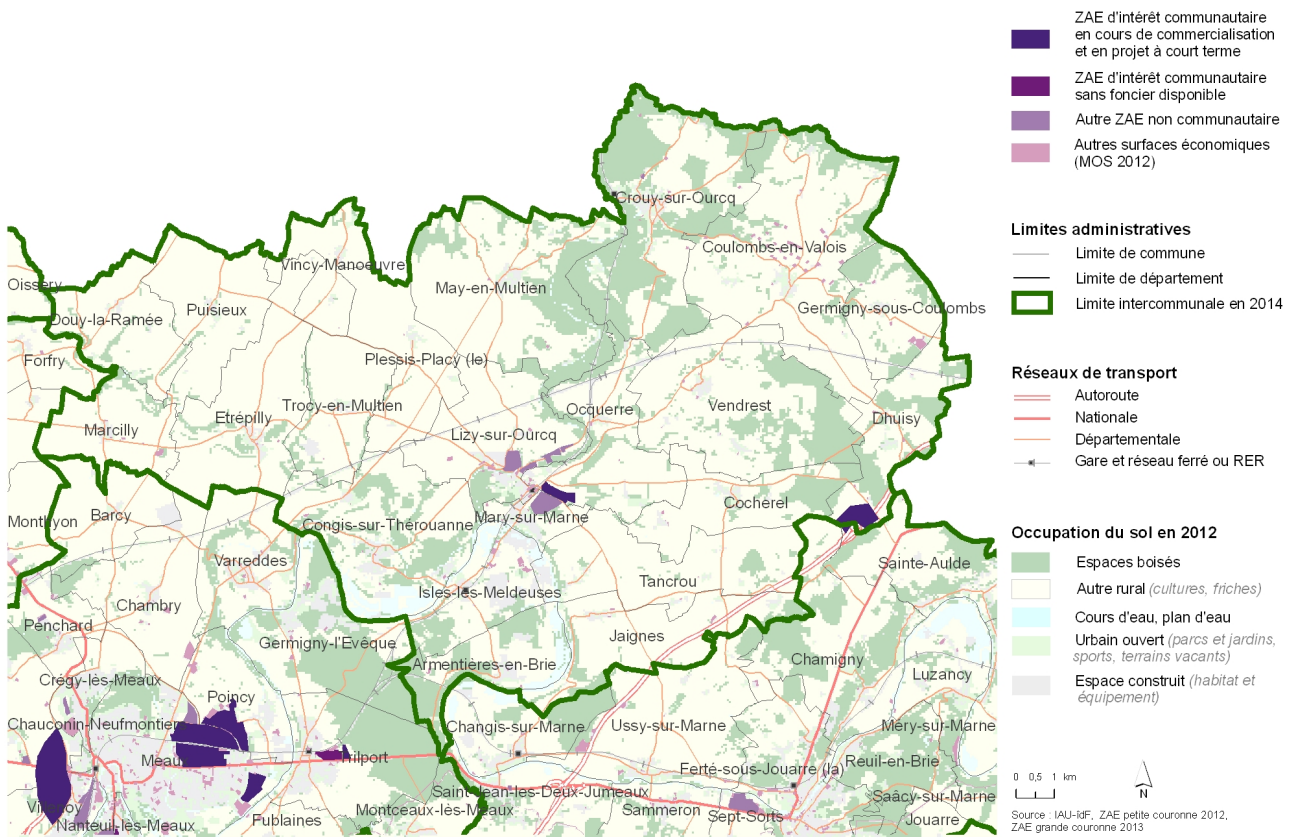
Population en 2011



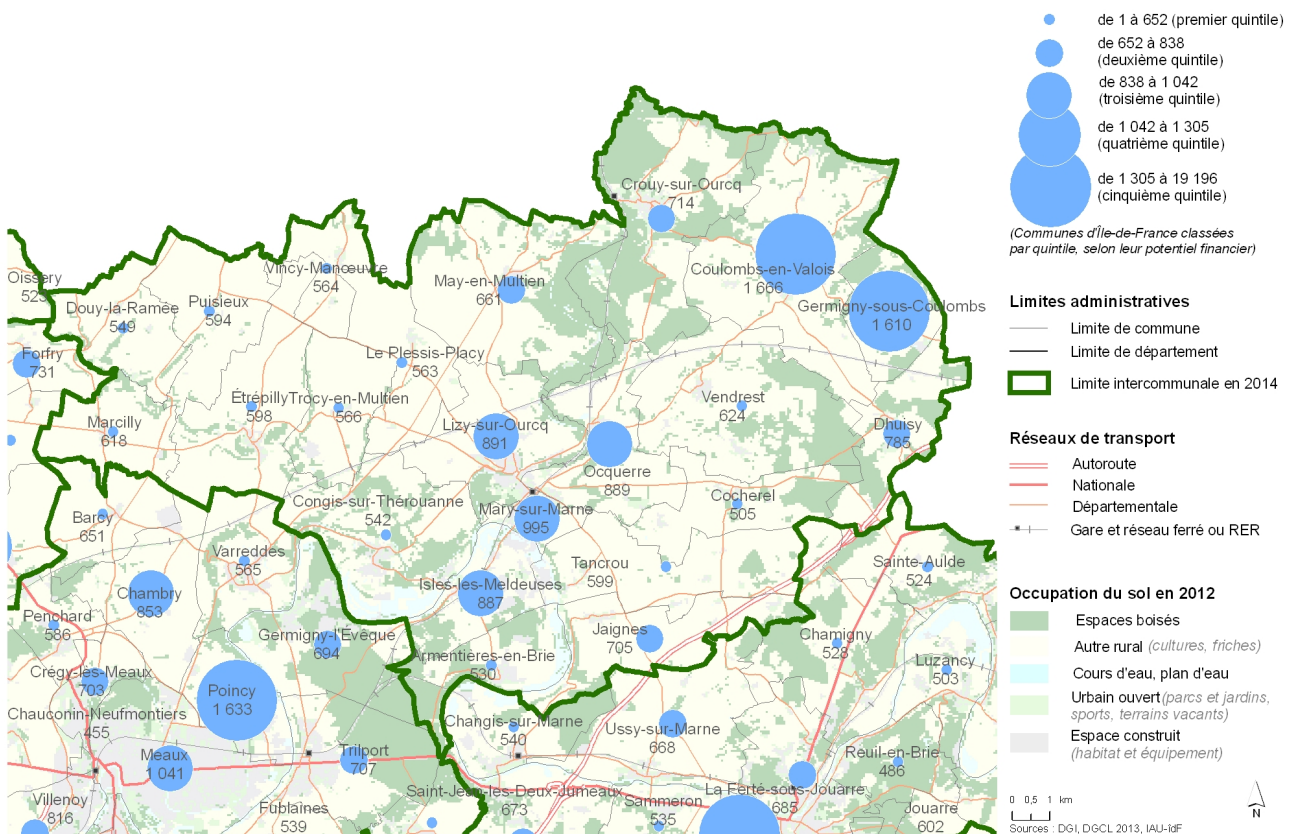
Taux de logements sociaux en 2012



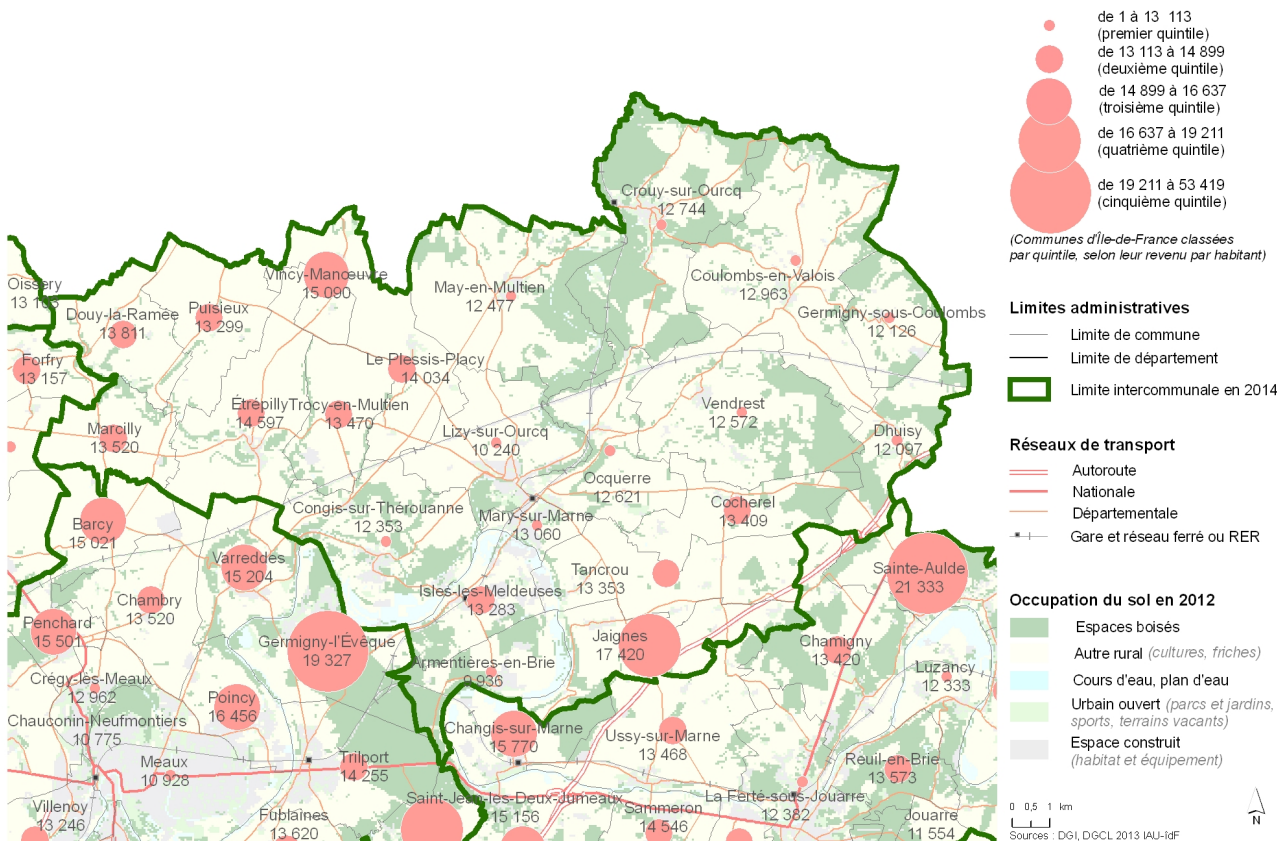
Zones d'activités économiques en 2012/2013



Potentiel financier en 2012 (en Euros par habitant)



Revenu des ménages en 2011 (en Euros par habitant)



Politique de la ville en 2013

